

Jeu Concours #MetalDetoxChallenge

Utilise et partage
le filtre Instagram
#MetalDetoxChallenge
pour tenter de remporter
une routine complète
Metal Detox
d'une valeur commerciale
de 172€.



POUR PARTICIPER :

1. Se connecter à son compte personnel sur la Plateforme Instagram.
2. S'assurer que son compte personnel sur la Plateforme est public. A défaut, la participation au Jeu ne pourra pas être prise en compte.
3. Ouvrir l'onglet story en cliquant sur le bouton « + » en bas au milieu de l'écran.
4. Faire défiler les différents filtres disponibles jusqu'à trouver celui du « Metal Detox Challenge » identifié par le logo L'Oréal Professionnel. Si le filtre « Metal Detox Challenge » n'est pas trouvable dans les filtres proposés, faire défiler sur la droite jusqu'au bouton « Parcourir les effets » ; cliquer. Ensuite cliquer sur le bouton permettant d'effectuer une recherche, identifié par une loupe, et taper le nom du filtre « Metal Detox Challenge ».
5. Utiliser le filtre « Metal Detox Challenge » en suivant les instructions qui apparaissent à l'écran. A la fin de l'expérience, cliquer sur le bouton « Partager » afin de publier en story, via son compte personnel sur la Plateforme, la vidéo enregistrée en utilisant le hashtag « MetalDetoxChallenge », au plus tard le 26 mai 2024 à 8h.

Règlement & conditions du jeu concours détaillés ci-dessous.

REGLEMENT DU JEU « Metal Detox Challenge » (Ci-après le « Règlement »)

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par la société L'Oréal France, société en nom collectif au capital de 127 918 715,00 euros, dont le siège social est situé 30 rue d'Alsace à Levallois-Perret (92300), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 919 434 894, agissant pour sa Division des Produits Professionnels et plus particulièrement sa marque L'Oréal Professionnel (ci-après l'« Organisateur » ou « nous »).

Ce Jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

Il est organisé directement sur le compte L'Oréal Professionnel (@lorealpro) de la plateforme Instagram (ci-après la « Plateforme »).

A ce titre, il est préalablement rappelé que le Jeu n'est pas associé à, ni géré, ni sponsorisé par la Plateforme et que les personnes participant et remplissant les conditions décrites à l'article 3 ne fourniront d'informations qu'à l'Organisateur et non à la Plateforme.

Vous êtes informés que la Plateforme appartient à des tiers et qu'en conséquence la diffusion et l'utilisation de votre contenu sur cette Plateforme seront régies par les conditions d'utilisation établies par ces tiers.

La participation au Jeu se fait exclusivement via la Plateforme, conformément aux instructions décrites dans le Règlement.

Ce Règlement peut être consulté sur le site www.lorealprofessionnel.fr via l'url suivant : https://www.lorealprofessionnel.fr/-/media/master/fr/pdf/jeux_concours/legal_documents/reglement_jeu_concours_metaldetoxchallenge.pdf (ci-après le « Site ») pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé, gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse postale suivante : Siège L'Oréal France - DPP L'Oréal Professionnel - Jeu Concours Metal Detox - 30 rue d'Alsace 92300 Levallois-Perret ou l'adresse électronique suivante : espacepro@loreal.com.

Nous vous invitons à lire attentivement ce Règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve ce Règlement ainsi que les conditions d'utilisation de la Plateforme accessibles directement via la Plateforme.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le cadre de ce Règlement, les termes commençant par une majuscule auront les significations suivantes :

« Contenu » désigne la vidéo publiée sur la Plateforme par un Participant à l'occasion de sa participation au Jeu, telle que visée à l'article 3.2 ;

« Gagnant(s) » désigne le ou la (les) Participant(e)(s) désigné(e)(s) gagnant(e)(s) du Lot par le Jury selon les conditions de l'article 4.1 ;

« Jeu » désigne le présent jeu en ligne « Metal Detox Challenge » ;

« Jury » désigne l'ensemble formé par les cinq (5) membres du personnel de l'Organisateur en charge de désigner les Gagnants ;

« Lot » désigne le(s) produit(s) proposé(s) par l'Organisateur et susceptible(s) d'être remporté(s) par les Gagnants et détaillés à l'article 4.2 ;

« Participant » ou « vous » désigne le ou la participant(e) au Jeu qui remplit les conditions énumérées à l'Article 3.

ARTICLE 2 : DUREE DU JEU

Le Jeu se déroulera du 22 avril 2024 à partir de 8h au 26 mai 2024 jusqu'à 8h.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conditions relatives aux Participants

Le Jeu est ouvert uniquement aux personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être capable juridiquement (c'est-à-dire être âgé de plus de 18 ans à la date de début du Jeu et non frappé d'une incapacité au sens de la législation française). L'Organisateur se réserve la possibilité de demander la copie d'un justificatif d'identité ;
- résider en France Métropolitaine (Principauté de Monaco comprise) ;

à l'exclusion (i) des membres du personnel de l'Organisateur et (ii) des personnes ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal). A cet effet, un justificatif d'identité pourra être demandé par l'Organisateur.

Il est expressément précisé que les modèles et tout autre figurant présent sur les Contenus postés par les Participants sur la Plateforme ne sauront être considérés comme des Participants.

La participation d'un Participant ne pourra être prise en compte si celui-ci ne remplit pas les conditions énoncées au présent article.

Conditions relatives au déroulement du Jeu

Dans le cadre du Jeu, le Participant autorise expressément et gratuitement l'Organisateur et le Meta Detox Challenge de L'Oréal Professionnel sur la Plateforme.

Pour tenter de gagner l'un des Lots mis en jeu, outre le respect des conditions énoncées à l'article 3.1 ci-dessus, le Participant devra :

1. Se connecter à son compte personnel sur la Plateforme ;
2. S'assurer que son compte personnel sur la Plateforme est public. A défaut, la participation au Jeu ne pourra pas être prise en compte ;
3. Ouvrir l'onglet story en cliquant sur le bouton « + » en bas au milieu de l'écran ;
4. Faire défiler les différents filtres disponibles jusqu'à trouver celui du « Metal Detox Challenge » identifié par le logo L'Oréal Professionnel. Si le filtre « Metal Detox Challenge » n'est pas trouvable dans les filtres proposés, faire défiler sur la droite jusqu'au bouton « Parcourir les effets » ; cliquer. Ensuite cliquer sur le bouton permettant d'effectuer une recherche, identifié par une loupe, et taper le nom du filtre « Metal Detox Challenge ».
5. Utiliser le filtre « Metal Detox Challenge » en suivant les instructions qui apparaissent à l'écran. A la fin de l'expérience, cliquer sur le bouton « Partager » afin de publier en story, via son compte personnel sur la Plateforme, la vidéo enregistrée en utilisant le hashtag « MetalDetoxChallenge », au plus tard le 26 mai 2024 à 8h. Cette vidéo revêt la qualification de « Contenu » au sens du Règlement.

Les critères d'évaluation pris en compte par le Jury pour désigner les Gagnants sont détaillés à l'article 4.1 ci-dessous.

Il est précisé qu'une seule participation par personne et par compte utilisateur est autorisée. Dans l'hypothèse où un Participant participerait plusieurs fois en publiant plusieurs Contenus sur la Plateforme, seul le premier Contenu publié sera soumis à l'évaluation du Jury.

Conditions relatives aux Contenus

D'une manière générale, tout Participant s'interdit de publier tout Contenu, qui serait (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la discrimination, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, (ii) permettant l'identification d'une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone ou portant atteinte à sa vie privée ou à son intégrité physique ou morale, (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc. (iv) contraire aux conditions d'utilisation de la Plateforme et en particulier constituant un outrage aux bonnes mœurs et une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits.

De même, les Contenus mettant en avant des personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisés.

Les Contenus feront l'objet d'une modération et d'un contrôle à la discrétion de l'Organisateur.

Seuls les Contenus respectant les conditions décrites au présent article seront acceptés par l'Organisateur et pourront être pris en compte et soumis au Jury aux fins de désignation des Gagnants.

L'Organisateur se réserve expressément le droit de refuser la participation de tout Participant dont le Contenu contreviendrait à ces exigences.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DES LOTS MIS EN JEU

Le nombre de Gagnants du Jeu sera de : cinq (5).

Il est important de noter qu'un Participant ne peut être désigné Gagnant qu'une seule et unique fois pendant la durée du Jeu.

Désignation des Gagnants

Les Contenus mis en ligne par les Participants sur la Plateforme seront soumis à l'évaluation du Jury.

Parmi les Participants à l'origine des Contenus, le Jury procédera le 30 mai 2024 à la désignation de cinq (5) Gagnants, de manière impartiale, sur la base de critères objectifs comme la créativité, le caractère esthétique et la beauté du Contenu. A cet égard, il est précisé que ne seront pris en compte par le Jury que les seuls Contenus sur lesquels les cheveux de la personne apparaissent détachés et parfaitement visibles.

Les Gagnants désignés par le Jury obtiendront le Lot défini à l'article 4.2 ci-après.

Les Gagnants seront informés qu'ils ont gagné un Lot par l'envoi d'un message privé via la Plateforme sur le compte via lequel ils ont participé au Jeu dans un délai de cinq (5) jours à compter de leur désignation par le Jury.

Description des Lots mis en jeu

Chaque Gagnant bénéficiera d'une routine capillaire de la gamme Metal Detox composé des produits suivants :

- Un pré-Shampooing Metal Detox 250ml d'une valeur commerciale de 35€ ;
- Un shampooing Metal Detox 300ml d'une valeur commerciale de 30€ ;
- Un masque Metal Detox 250ml d'une valeur commerciale de 35,50€ ;
- Une crème Metal Detox 100ml d'une valeur commerciale de 35€ ;
- Une huile Metal Detox 50ml d'une valeur commerciale de 37€.

Modalités d'attribution et d'envoi des Lots

Il ne pourra être attribué qu'un seul Lot par Gagnant.

Afin de recevoir leur Lot, les Gagnants doivent envoyer leurs coordonnées (nom, prénom et adresse postale) à l'adresse électronique suivante : espacepro@loreal.com dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception du message privé sur la Plateforme.

Les Gagnants acceptent que les données qu'ils soumettent à l'Organisateur et qui sont stockées dans les systèmes d'information valent preuve de son identité.

Les Gagnants recevront leur Lot dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception par l'Organisateur de leurs coordonnées, et selon les conditions de La Poste.

Chaque Lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le Gagnant. Il ne peut donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire.

Il est entendu que l'Organisateur se réserve la possibilité de substituer à tout moment au Lot proposé un autre Lot d'une valeur équivalente.

L'Organisateur n'est pas tenu d'attribuer le Lot si le Gagnant (i) n'a pas envoyé ses coordonnées ou (ii) ne s'est pas conformé au Règlement.

ARTICLE 5 : CONTENUS ET DROITS DE LA PERSONNALITE

Dans le cadre du Jeu, le Participant autorise expressément et gratuitement l'Organisateur à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer son Contenu en lien avec le Jeu à toutes fins de communication interne ou externe, de promotion et de publicité des produits et/ou de la marque L'Oréal Professionnel, ainsi qu'à toutes fins de relations publiques, et à des fins historiques ou d'archives, du Groupe L'OREAL notamment sur les supports suivants :

- Affichage tout format, en quantité illimitée ; et
- Sur Internet (quel que soit le site et/ou le support, incluant les sites dits « réseaux sociaux » comme par exemple Instagram, Facebook, YouTube ou encore Dailymotion,) (ci-après les « Supports »).

Cette autorisation emporte la possibilité pour l'Organisateur d'adapter le Contenu du Participant et d'apporter à la fixation initiale toute précision qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'altère pas l'image ou les propos du Participant.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux, à compter de la première diffusion du Contenu via la Plateforme, pour le monde entier, sans limitation en nombre et éventuellement par extrait, et pour tout type de Support (audiovisuel, presse, internet, etc.) pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion au public.

Le Participant déclare expressément être titulaire des droits sur son Contenu.

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par l'Organisateur afin d'envoyer leur Lot aux Gagnants.

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement pour le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales.

Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants :

- Si vous participez au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée du Jeu et le temps nécessaire à la distribution des Lots ;
- Si vous nous contactez dans le cadre d'une demande relative au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ;
- Si vous avez consenti à recevoir des messages de promotion commerciale, nous conservons vos données à caractère personnel jusqu'à ce que vous procédez à votre désinscription ou jusqu'à ce que vous nous demandiez de les supprimer ou à l'issue d'une période d'inactivité (aucune interaction active avec vos marques) définie conformément aux réglementations et instructions au niveau local.

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, approximatives ou incomplètes et, en tout état de cause, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects liés à la participation d'un Participant au Jeu tels que, de manière non exhaustive, la perte de profits ou le ravail de clientèle.

L'Organisateur se réserve le droit d'écouter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu ainsi que d'annuler ou différer la date du tirage au sort en cas de force majeure ou d'événement(s) indépendant(s) de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée ou délimitée par la participation au Jeu et/ou la Plateforme ne saurait être réclamée à ce titre. L'Organisateur se réserve notamment la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si lui ou la Plateforme ne peut plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DU REGLEMENT

L'Organisateur peut être amené à modifier le Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le Règlement et fera l'objet d'une annonce sur la Plateforme.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du Règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

ARTICLE 8 : CONSULTEMENT DU REGLEMENT

L'Organisateur peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu et peut être envoyé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse postale suivante : Siège L'Oréal France - DPP L'Oréal Professionnel - Jeu Concours Metal Detox - 30 rue d'Alsace 92300 Levallois-Perret ou l'adresse électronique suivante : espacepro@loreal.com

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le Règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi en cas de courrier postal) à l'adresse postale suivante : Siège L'Oréal France - DPP L'Oréal Professionnel - Jeu Concours Metal Detox, 30 rue d'Alsace 92300 Levallois-Perret ou l'adresse électronique suivante : espacepro@loreal.com

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.